

Déclaration revenus locatifs

Par Lcruc, le 22/10/2019 à 12:09

Bonjour

Je possède un bien immobilier dont le locataire ne paye plus son loyer depuis plus d'un an.

En 2020 pourrais-je déclarer tous les frais (taxe foncière , emprunts etc...) avec 0 euros de loyer?

Où bien ne rien déclarer ?

Merci de vos conseils.

Cordialement

Lucien Cruc